



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, en vertu de l'article 148 du Code municipal, concernant le contenu du calendrier des séances du conseil pour l'année 2026.

Les séances ordinaires du conseil se tiendront au Centre municipal situé au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka à 19h30 aux dates suivantes :

<i>13 janvier 2026</i>	<i>10 février 2026</i>	<i>10 mars 2026</i>	<i>14 avril 2026</i>
<i>12 mai 2026</i>	<i>9 juin 2026</i>	<i>14 juillet 2026</i>	<i>11 août 2026</i>
<i>8 septembre 2026</i>	<i>13 octobre 2026</i>	<i>10 novembre 2026</i>	<i>8 décembre 2026</i>

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 13 novembre 2025

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 13 novembre 2025, l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux endroits suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal
et

Bibliothèque Maxime Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 novembre 2025.

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier